

ARRETE MUNICIPAL
Permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Le Maire du SEQUESTRE - Tarn ;

VU le code rural, et notamment ses articles L 211-14 et suivants, D 211-3-1 et suivants, R 211-5 et suivants,

VU la Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le Décret n° 2009-1768 du 30 décembre 2009 relatif au permis de détention de chien mentionné au L de l'article L 211-14 du code rural et à la protection des animaux de compagnie,

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

VU la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L 211-131 du code rural,

VU l'arrêté du Préfet du Tarn n° 23-D07-3387 en date du 3 juillet 2023, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que la prévention des accidents,

VU la demande de permis de détention présentée le 21 décembre 2023 par M. GAGNET Nicolas et l'ensemble des pièces annexées,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de détention prévu par l'article L 211-14 du code rural est délivré à :

M. GAGNET Nicolas
14 rue Mahatma Gandhi 81990 LE SEQUESTRE

Propriétaire de l'animal ci-après désigné

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : **Crédit Agricole Assurances – CRCAM de Centre France – 1 avenue de la Libération – 63045 CLERMONT FERRAND CEDEX 9**
Contrat n° 6311635906

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 25/03/2010

Par : Mme Patricia PIOTTE (CFPPA de la Creuse)

Pour le chien ci-après désigné :

Nom : Tayo de la Licorne Noire (nom d'usage : Tayo)
Race : Rottweiler
Couleur : noir et feu
N° pedigree :
Catégorie : deuxième
Date de naissance : 26/08/2022
Sexe : Mâle
N° de passeport : FRSN13014903 délivré le 29/06/2023

N° tatouage : 250268780491315

Effectué le : 20/10/2022

Par : Montserrat VERDU 565 route de Teyssières 82390 DURFORT LACAPELETTE

Vaccination antirabique effectuée le : 29/06/2023

Référence – certificat vétérinaire : lot 585829A05

Par : Docteur Vétérinaire Maxime ALIRAND 63 avenue du Maréchal Foch 81000 ALBI

Évaluation comportementale effectuée le : 24/11/2023

Par : Docteur Vétérinaire Jean+-Pascal AUPETIT – 9 rue Henri Moissan 81000 ALBI

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- De la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la Mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans la section XI « Divers » du passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait au SEQUESTRE, le 2 janvier 2024

Arrêté publié le
Par Mairie du Séquestre

02 JAN. 2024



Le Maire,
Gérard POUJADE

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*